

Les webinaires Vie asso

à destination des collectivités territoriales
Co-organisés État / Région / Mouvement Associatif Centre-Val de Loire



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conformément aux engagements pris dans la charte régionale d'engagements réciproques qu'ils ont signée en février 2022, l'Etat, le Conseil régional et le Mouvement associatif Centre-Val de Loire proposent des cycles de webinaires sur la vie associative à destination des collectivités territoriales.

L'objectif est de permettre aux collectivités de mieux connaître les spécificités des associations pour mieux coopérer avec elles et mieux les accompagner. Ces temps permettront de valoriser les bonnes pratiques et de faciliter les échanges d'expériences entre collectivités.

**Les webinaires
Vie asso**



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cycle 1 · Coopération entre associations et collectivités

13h > 14h30

1 - Découvrir le monde associatif pour mieux coopérer **Mardi 1^{er} avril 2025**

- Présentation des enjeux de la vie associative
- Présentation de l'observatoire régional de la vie associative

2 - Comment mieux coopérer avec les associations ? **Mardi 13 mai 2025**

- Rappels sur la charte d'engagements réciproques et déclinaisons territoriales
- Partage de bonnes pratiques, via des témoignages Etat / Région / CT

3 - Qui pour accompagner les associations ? **Mardi 10 juin 2025**

- Présentation de Guid'Asso, des têtes de réseau, des formations de bénévoles et le réseau des accompagnateur·rices Cap'Asso

Cycle 1 / Webinaire n°2

Comment mieux coopérer avec les associations ?

REC ● Ce webinaire est enregistré



Merci de garder vos micros fermés



N'hésitez pas à poser vos questions dans le chat

Les webinaires

Vie asso

Mots introductifs

Gaëlle PAYET – Directrice du Mouvement Associatif CVL

Jérémie GODET – Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire

Rodolphe LEGENDRE – Délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire



La charte régionale d'engagements réciproques - HISTORIQUE

- **2001** : Signature de la Charte **nationale** d'engagements réciproques à l'occasion du centenaire de la loi 1901 entre l'État et Le Mouvement associatif
- **2002** : 1^{ère} Charte **régionale** d'engagements réciproques signée entre Le Mouvement associatif et la Région CVL, avec une volonté forte de s'appuyer sur les acteurs associatifs pour co-construire les politiques publiques
- **2005/2006** : Lancement de Cap'Asso : financement de la Région pour le développement de projets associatifs et constitution d'un réseau de conseillers associatifs pour accompagner les associations dans le montage de leur dossier. Lancement du Programme régional de formation des dirigeants bénévoles
- **2014** : Nouvelle charte **nationale** signée entre l'État, Le Mouvement associatif, les représentants des collectivités territoriales
- **Décembre 2021** : Signature d'une [nouvelle Charte régionale](#) entre l'État (Préfète de région, Rectrice), la Région et Le Mouvement associatif CVL



La charte régionale d'engagements réciproques - MÉTHODE

- **Réunions partenariales de déclinaison de la Charte nationale entre :**
 - État : DRAJES, DREETS, SGAR
 - Région : service ESS, conseillère auprès du Vice-Président délégué à la Vie Associative
 - Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire et ses réseaux membres
- **Principes généraux :**
 - Décliner et adapter les principes la Charte nationale
 - Donner à voir la politique régionale de l'État et de la Région, ainsi que les actions menées par Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire (en annexe)
 - Évaluer la Charte (outil de suivi en annexe)
 - Inciter les collectivités locales de la région à s'approprier et décliner des chartes locales pour renforcer le dialogue entre acteurs publiques et associations

La charte régionale d'engagements réciproques - VALEURS



Valeurs et principes partagés :

- Démarche partenariale
- Coopération
- Co-construction

La charte régionale d'engagements réciproques - OBJECTIFS

Objectifs :

- Renforcer la **vie démocratique**
- Approfondir le **dialogue civil et social**
- Favoriser la **participation** libre, active, accrue aux **projets associatifs** et aux **politiques publiques**
- Concourir à la création de **richesses sociales, culturelles, économiques et environnementales**, dans un but non lucratif, au plus proche des territoires

Engagements :

1	Pour une vie associative mieux connue et reconnue
2	Pour un meilleur soutien de la vie associative
3	Pour des relations tripartites basées sur une confiance réciproque

La charte régionale d'engagements réciproques - ENGAGEMENTS

1

Pour une vie associative
mieux connue et reconnue

Améliorer **les outils de connaissances** de la vie associative

Promouvoir **l'engagement bénévole**

Valoriser l'ensemble des **richesses humaines associatives**

Prendre en compte les **spécificités associatives**

Donner **cohérence et visibilité** à la politique associative

Reconnaître la **contribution des associations** aux compétences de la collectivité

Former **les agents publics**



Les webinaires
Vie asso

La charte régionale d'engagements réciproques - ENGAGEMENTS

2

Pour un meilleur soutien
de la vie associative

Développer et favoriser une **politique publique transparente et pérenne** de soutien aux associations

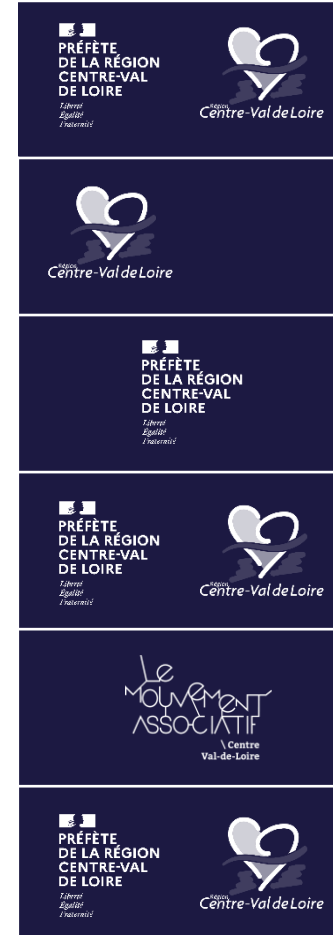
Mettre en œuvre différentes formes de **soutien aux associations**

Favoriser les **conventions pluriannuelles** d'objectifs

Favoriser une politique globale pour **l'emploi associatif de qualité**

Favoriser les **prises en réseau et modes de représentations**

Soutenir des **dispositifs d'appui à la vie associative** (accueil, information, conseil), en partenariat avec les acteurs associatifs



Les webinaires
Vie asso

La charte régionale d'engagements réciproques - ENGAGEMENTS

3

Pour des relations
tripartites basées sur la
confiance réciproque

Organiser la **concertation avec les associations**

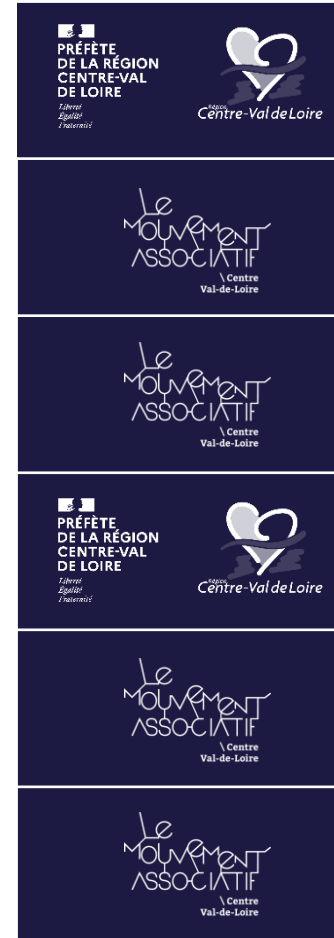
Définir et conduire des projets à partir de l'**expression des besoins du public**

Participer aux actions de **consultation des pouvoirs publics**

Distinguer l'**évaluation du contrôle**

Faciliter les procédures de contrôles liées à des **agréments ou financements publics**

Poursuivre des pratiques d'**évaluation quantitative et qualitative**



Les webinaires
Vie asso

La charte régionale d'engagements réciproques – Qq RÉALISATIONS

État / Région / Mouvement associatif CVL :

- Création d'un Observatoire régional de la Vie Associative (ORVA)
- Organisation d'Assises régionales de la Vie Associative tous les 2 ans
- Co-pilotage de Guid'Asso
- Organisation d'un cycle de webinaires à destination des collectivités (agents et élus)



Les webinaires
Vie asso

Conseil Régional / Mouvement associatif CVL : signature d'un accord cadre autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des associations.

Conseil Régional CVL : Rapport « *Vers une nouvelle étape de l'engagement de la Région CVL pour la vitalité associative* » (25 mesures rédigées en concertation avec l'État et Le Mouvement associatif)

État : Soutien à l'engagement bénévole (CEC, VAE, FDVA...) et simplification administrative

Le Compte Asso



La charte régionale d'engagements réciproques – ACTIONS À VENIR

État / Région / Le Mouvement associatif CVL :

- Mettre en place un comité de suivi de la Charte
- Former les agents publics à la vie associative

Région / Le Mouvement associatif CVL :

- Intégrer les nouveaux enjeux (inclusion, transition écologique...) dans le programme régional de formation des dirigeants bénévoles

État / Le Mouvement associatif CVL :

- Mieux faire connaître la vie associative, notamment auprès des publics jeunes



Des exemples de coopération – VILLE DE POITIERS



Témoignage de Christian MICHOT

**Conseiller municipal délégué à l'Engagement Citoyen
et à la Vie Associative**

Les webinaires
Vie asso

Evolution du mouvement associatif soutenu par la ville : données clés

à propos des associations nationalement

1 370 000 associations.

Le nombre d'associations actives se maintient avec un **taux de renouvellement de 50 % tous les 10 ans.**

à propos des associations localement

5 000 associations (2 000 actives) Le fonctionnement et les CPO participent à une forme d'immobilisme : **taux de renouvellement de 25 % depuis 10 ans.** toutefois ce taux est de **70 %** pour les

subventions affectées (VPTT, Hospitalité Ville Accueillante)

En 2023, 145 associations sur 341 avaient un taux de dépendance aux subventions > à 50%

Les maisons de quartier (MdQ) se partagent 43 % des subventions de fonctionnement, 61 % si l'on intègre les subventions affectées

Les MdQ hébergent 244 associations avec des conditions disparates.



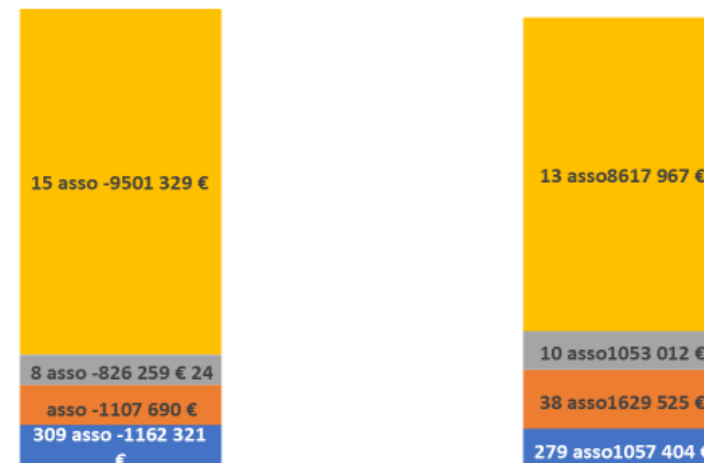
En 2022, la trésorerie moyenne des associations subventionnées était inférieure à 5 mois!

Le soutien de la ville

évolution des subventions directes +8,82 %



évolution du Nb d'associations et des montants par seuil de subvention



2 019 €

2024

■ < 23 K€ ■ 23 K€ à 75 K€ ■ 75 K€ à 153 K€ ■ > 153 K€

Le mouvement associatif : des acteurs économiques locaux

A propos des associations

Les budgets cumulés des associations subventionnées par la Ville sont > **166 M€ en 2023**

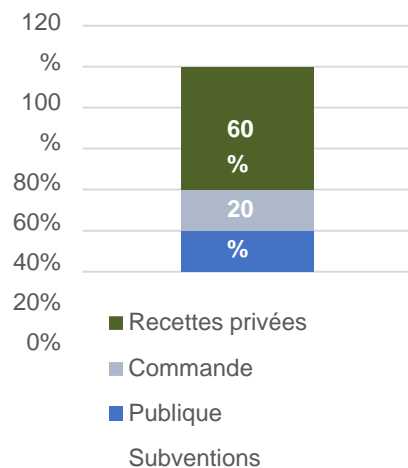
Chaque €uro versé par la ville génère par effet levier moyen **9 €** de recettes par association.

Les associations comptent **2 500 ETP**.

Les associations ont réinjecté environ **158 M€** dans l'économie locale.



Modèle économique national

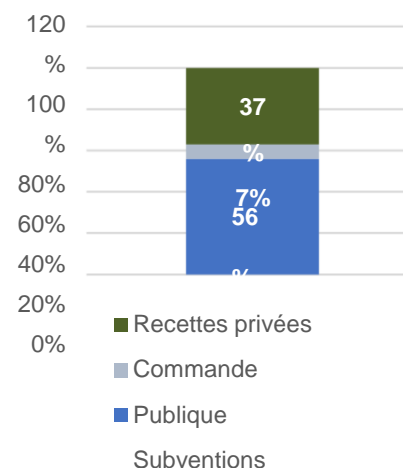


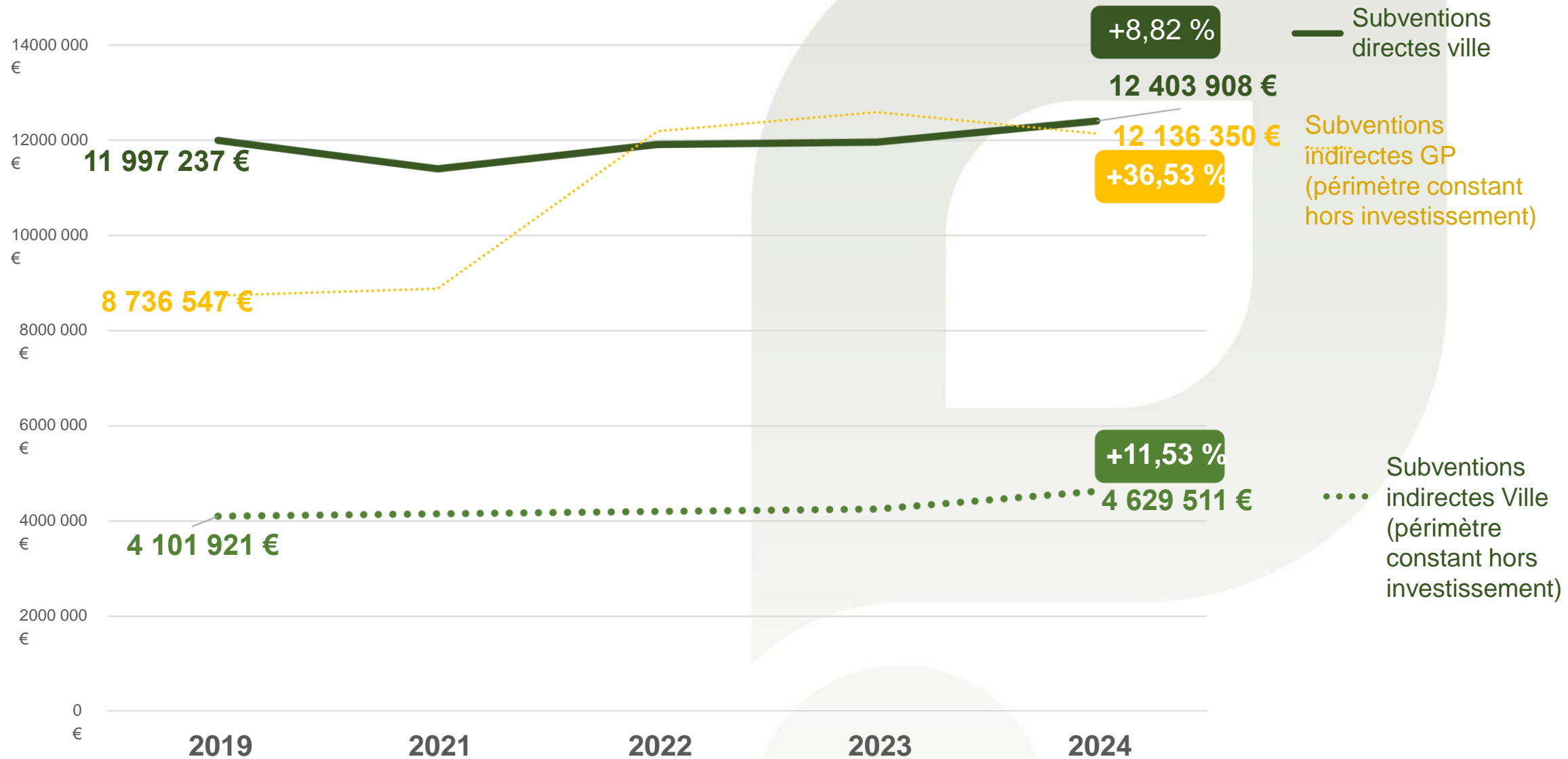
Le soutien de la ville

Par les seules subventions directes la **Ville est le 3ème financeur public** sur le territoire. Le **2ème avec les subventions indirectes**



Modèle économique local





Evolution des subventions directes et indirectes de 2019 à 2024

Les Assises de la Vie Associative 2022 -2024



Atelier 1 (2 ateliers) : Un projet de maison(s) des associations, C'est-à-dire ?

Atelier 2 (2 ateliers) : Simplification et démarches administratives

Atelier 3 (2 ateliers) : Etude de la Ville sur les besoins de locaux associatifs

Atelier 4 (1 atelier) : Mutualisation et coopération entre associations

Atelier 5 (1 atelier) : Formation des bénévoles

Atelier 6 (4 ateliers) : Evaluation de la relation partenariale entre le mouvement associatif et la Ville

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- **Simplifications des téléservices dans Espaces de Aides** Bilan financier, 7 Pièces jointes en moins, modifications des données de la structure, référent de service unique, CER, données associatives, accès aux conventions et notifications
- **Mise en place d'un Copil Locaux Associatifs** gestion des demandes, mutualisation, création d'un poste de chargé de mission ; Téléservice recueil des besoins en locaux associatifs
- **Charte Zéro Déchet** Finalisation et adoption de la charte au Conseil Municipal du 27/06/22; Création d'un téléservice spécifique dans l'Espace Des Aides; Mise en œuvre d'outils et animation par 2 volontaires en service civique
- **La fête des Associations** biannuelle ; Parc de Blossac; 400 associations, 10 000 visiteurs
- **2 réunions annuelles** Mai point d'information sur les avancées des Assises ; Octobre lancement de la campagne de subvention
- **Plateforme Je veux Aider**
- **Convention avec Guid'Asso** 2 permanences/mois dans les locaux de la Ville

Un Règlement Général D'Intervention (RGI) associé à une Charte d'Engagements Réciproques



Objectifs

- De nombreuses collectivités ont décidé d'adopter via l'assemblée délibérante un règlement en matière de subventions qui définit les règles applicables aux procédures d'instruction, d'attribution, de contrôle ou encore d'évaluation de toutes les formes de soutien apporté par la collectivité.
- Au-delà d'être **un outil de transparence et de communication**, le RGI permet de préciser les règles du jeu et de rappeler la réglementation en matière d'attribution de subventions.
- La charte d'engagements réciproques améliore la reconnaissance de la capacité du mouvement associatif à contribuer à l'intérêt général et réaffirme une éthique dans la mise en œuvre en toute transparence des formes de soutien aux associations.
- Il vous est proposé de décliner localement une charte d'engagements réciproques en intégrant les éléments constitutifs d'une Règlement Général d'Intervention.

Charte des Engagements Réciproques entre la Ville de Poitiers et les associations poitevines

- Décision politique prise en Bureau Municipal
- Sollicitation d'associations pour co-construire cette Charte
- 2 ateliers - une dizaine de participants-es
- Texte proposé à Mme la maire puis validé par les associations
- Charte et RGI voté en CM septembre 2024
- Proposée à la signature des associations volontaires sur Espaces des Aides

PRÉAMBULE

- Favoriser l'engagement citoyen, le bénévolat et la participation de chacune et chacun à la vie de la cité, en soutenant la vie associative, comme espace privilégié de l'engagement collectif et individuel, est un axe fort de la politique municipale.
- La Ville de Poitiers reconnaît l'indépendance associative et fait respecter ce principe.
- La Ville de Poitiers reconnaît aux associations l'exercice d'une fonction d'interpellation indispensable au bon fonctionnement de la démocratie.
- La Ville de Poitiers souhaite coconstruire et évaluer avec les associations les enjeux et la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire (Projet Éducatif Global, politiques culturelles, politiques sportives...).
- A ce titre, la Ville de Poitiers affirme son soutien et toute sa confiance aux associations poitevines et au dynamisme de la vie associative à Poitiers.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La Ville de Poitiers et les associations s'accordent sur les engagements suivants :

Dans le cadre du partenariat démocratique favorisant le bénévolat et la participation citoyenne, les signataires conviennent de développer ensemble :

- Les projets citoyens et la mise en œuvre du pouvoir d'agir citoyen ;
- Le développement du bénévolat et de l'éducation populaire ;
- L'accès plus important des jeunes aux responsabilités ;
- La contribution des associations au développement économique, social et culturel ;
- La dynamique de l'économie sociale et solidaire visant à développer l'emploi notamment associatif ;
- La prise en compte des enjeux écologiques au quotidien.

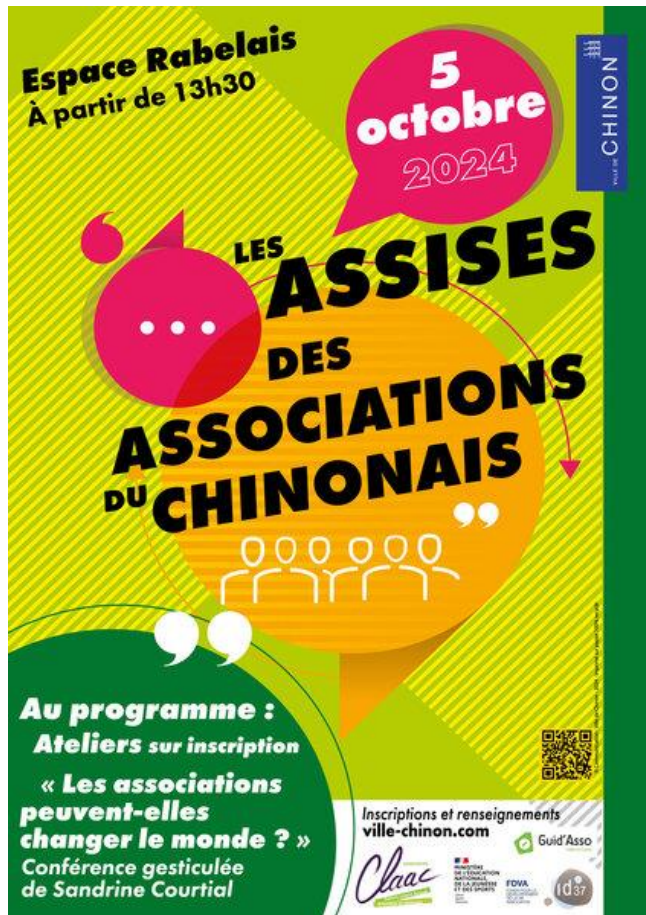
Les signataires encouragent la promotion de l'expérience associative au sein de notre société et la valorisation des acquis des bénévoles, des salariés et de tous les acteurs des associations.

Les signataires s'engagent réciproquement à sensibiliser et se former à la prise en compte des diversités sous toutes les formes, à la promotion de la laïcité, et à la lutte contre les discriminations, dans une démarche d'implication citoyenne.

Les signataires s'engagent à :

- Favoriser la connaissance de la diversité associative, à destination des poitevines et poitevins ;
- Renforcer et favoriser la mutualisation de locaux, matériels, équipements, ainsi que le partage des ressources et d'outils, dans un objectif de sobriété ;
- Élaborer une politique de soutien à l'expérimentation et à l'innovation sociale, cogérée par la Ville de Poitiers et le secteur associatif donc sans attente de résultat rapide et avec le droit à l'erreur.

Des exemples de coopération – VILLE DE CHINON



Témoignages de :

Karine HUMEAU

Directrice du centre social du Véron
Co-directrice de l'association CLAAC

Ronan LE POCHAT

Directeur adjoint du pôle Culture, Sports
et Vie associative de la ville de Chinon

Les webinaires
Vie asso



Posez vos questions aux intervenantes et aux témoins



Questions



Réponses



Signer une charte locale – POURQUOI ?

Une démarche « GAGNANT – GAGNANT »

La signature d'une charte s'avère bénéfique pour les pouvoirs publics comme pour les associations du territoire

INTERÊT POUR LES ACTEURS PUBLICS

- Une légitimité démocratique plus grande des politiques publiques due à une concertation approfondie avec les associations
- Une action publique de meilleure qualité, plus créative car fondée sur l'expertise citoyenne
- Plus de transparence et de lisibilité dans les relations financières avec les associations
- Un lien renforcé et de confiance avec le territoire et sa population
- Une approche plus cohérente de la vie asso entre les différents services d'une collectivité

INTERÊT POUR LES ASSOCIATIONS

- Une reconnaissance de la contribution des associations à l'intérêt général et aux politiques publiques
- Une prise en compte de l'expertise citoyenne des associations
- Des élus et agents de collectivités sensibilisés aux spécificités du monde associatif
- Des relations partenariales durables avec les pouvoirs publics, limitant les effets de concurrence inter-associatives
- Un dialogue régulier et organisé sur des bases représentatives avec les pouvoirs publics

Signer une chartre locale – COMMENT ?

Un guide pour vous accompagner

https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2016/07/Assos_CharteEngagementsReciproques_v4.pdf

Pour un partenariat renforcé
entre acteurs publics
et associations :

pourquoi et comment décliner la chartre
des engagements réciproques ?



Le kit de l'él.u.e – Fiche 4

https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2024/11/LMA_kit_asso_elu-e_fiche4_cooperations.pdf

Des exemples de chartes locales

<https://lemouvementassociatif.org/charte-des-engagements-reciproques/>



Les webinaires
Vie asso



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cycle 1 · Coopération entre associations et collectivités

13h > 14h30

1 - Découvrir le monde associatif pour mieux coopérer *Mardi 1^{er} avril 2025*

- Présentation des enjeux de la vie associative
- Présentation de l'observatoire régional de la vie associative

2 - Comment mieux coopérer avec les associations ? *Mardi 13 mai 2025*

- Rappels sur la charte d'engagements réciproques et déclinaisons territoriales
- Partage de bonnes pratiques, via des témoignages Etat / Région / CT

3 - Qui pour accompagner les associations ? *Mardi 10 juin 2025*

- Présentation de Guid'Asso, des têtes de réseau, des formations de bénévoles et le réseau des accompagnateur·rices Cap'Asso

Prochain webinaire

Mardi 10 juin – 13h à 14h30

Qui pour accompagner les associations ?

Pour s'inscrire





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cycle 2 · Les subventions aux associations 13h > 14h30

4 - Approche générale de la subvention aux associations Mardi 1er juillet 2025

- Apports juridiques
- Présentation des attentes associatives et exemple de bonnes pratiques

5 - Les principaux appels à projets à destination des associations

Mardi 9 septembre 2025

- Appels à projets de l'État et du Conseil régional
- Focus sur les fonds européens

6 - Échanges de bonnes pratiques

Mardi 7 octobre 2025

- Exemples de critères de subvention
- Subventions en nature : comment les valoriser ?
- Échanges de bonnes pratiques et réponses aux questions

Cycle 3 · L'emploi associatif

13h > 14h30

7 - Créer, financer et gérer un emploi quand on est une association

Mardi 4 novembre 2025

- Apports juridiques et présentation d'outils facilitant la gestion de l'emploi
- Présentation de quelques financements publics : Cap'Asso, Fonjep, Emplois ANS

8 - Pérenniser voire mutualiser l'emploi quand on est une association

Mardi 2 décembre 2025

- Présentation du DLA (dispositif local d'accompagnement)
- Présentation des groupements d'employeurs
- Témoignages de collectivités territoriales ou d'associations

Cycle 4 · L'engagement associatif 13h > 14h30

9 - État des lieux de l'engagement bénévole

Mardi 6 janvier 2026

- État des lieux de l'engagement bénévole : chiffres clés, défis et enjeux
- Les dispositifs qui existent pour soutenir l'engagement et la participation

10 - Quels leviers ont les collectivités pour favoriser l'engagement bénévole

Mardi 3 février 2026

- Échanges de bonnes pratiques
- Rappel sur les dispositifs structurants : labellisation Guid'Asso, déclinaison territoriale de la charte d'engagements réciproques, organisation d'assises locales de la vie associative, accueil de formations de bénévoles.

À noter dans votre agenda !



Assises
régionales
de la **VIE**
ASSOCIATIVE

Rendez vous le mardi

03 juin 2025
à Fleury-les-Aubrais

Pour en savoir plus :

<https://assises.lemouvementassociatif-cvl.org>

Save the date



le 17 juin
après-midi
14h > 16h30



à l'ERTS
2032 Rue du Général
de Gaulle, 45160 Olivet

Conférence - débat

Situation financière des associations en Centre-Val de Loire : ça ne tient plus !

Save the date



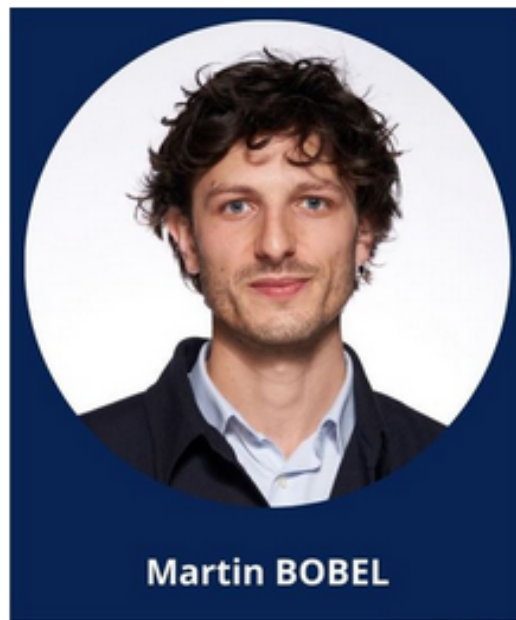
Le 17 juin 14h > 16h30



à l'ERTS, 2032 rue du Général de Gaulle,
45160 Olivet

Plus d'informations à venir, notez la date
dans votre agenda !

**Avec une présentation de l'avis du Cese
"Renforcer le financement des
associations : une urgence
démocratique" par Martin Bobel,**
Conseiller du CESE, Vice-Président du
Mouvement Associatif et Administrateur du
Réseau National des Ressourceries.



Martin BOBEL

D'autres webinaires proposés par le CNFPT



Les prochains webinaires proposés :

- **Subventions** : outils et bonnes pratiques pour parfaire leurs instructions, 3 juin 2025
- **Associations rencontrant des difficultés économiques** : identifier, orienter et accompagner, 24 juin 2025

Pour en savoir plus :

<https://www.cnfpt.fr/s-informer/nos-actualites/le-fil-dactu/prochains-rendez-vous-vie-associative-webinaires/inset-nancy>